



Communiqué de presse

Date

16.07.2014

La COMCO confirme sa pratique dans le domaine du commerce en ligne

Berne, 16.07.2014 – Par décision du 30 juin 2014, la Commission de la concurrence (COMCO) a clos son enquête ouverte contre Jura Elektroapparate AG (Jura). La COMCO approuve un règlement amiable, par lequel Jura s'engage à permettre en principe la vente par internet à ses distributeurs. Pour le surplus, la COMCO a mis un terme à l'enquête ouverte contre Jura.

Il a existé un accord entre la société Jura et ses distributeurs prévoyant qu'il était renoncé au commerce en ligne de machines à café Jura. Conformément à la décision de principe de la COMCO dans le domaine du commerce en ligne du 11 juillet 2011 (Elektrolux AG/V-Zug AG), Jura s'est engagée, dans le cadre d'un accord amiable, à permettre en principe la vente par internet aux revendeurs de machines à café agréés selon le système de distribution sélective en cause.

Les indices existant initialement de restriction illicite à la concurrence, en raison des prestations de garantie limitées offertes par Jura et de sa politique de prix, ne se sont pas confirmés. La COMCO a clos la procédure sur ces points. L'enquête contre Jura avait été ouverte en date du 26 octobre 2011.

Contact/Questions:

Prof. Dr Vincent Martenet Président	031 324 96 72 079 506 73 87	vincent.martenet@comco.admin.ch
Dr Rafael Corazza Directeur	031 322 20 41 079 652 49 57	rafael.corazza@comco.admin.ch
Prof. Dr Patrik Ducrey Vice-Directeur	031 324 96 78 079 345 01 44	patrik.ducrey@comco.admin.ch